EARL ABEILLES DES GIERS
21 Allée des Jonquilles
45220 Saint Germain Des Prés
Société civile unipersonnelle au capital de 7500 euros
RCS d'Orléans 909708463

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 Avril 2026

Le 01 avril 2026, Monsieur Pascal Maurice Pierre SERGENT, associé unique de la société EARL ABEILLES DES GIERS demeurant 21 Allée des Jonquilles – 45220 Saint Germain Des Prés, gérant, a pris les décisions suivantes :

– Transfert du siège social et modification des statuts

– Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Pascal Maurice Pierre SERGENT , associé unique, décide de transférer le siège social de 17B Chemin Des Giers – 45220 Saint Germain Des Prés à 21 Allée des Jonquilles – 45220 Saint Germain Des Prés à compter du 01 avril 2026.

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 21 Allée des Jonquilles – 45220 Saint Germain Des Prés.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Pascal SERGENT
Associé exploitant, gérant

